

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du Master Justice, procès et procédure, pour l'année universitaire 2020/2021, est composé comme suit :

Semestres 9 et 10 et délivrance du Master

<u>Président du jury</u>	ROUX-DEMARE François-Xavier	MCF - Université de Brest
<u>Membres titulaires</u>	LEBOIS Audrey	MCF - Université de Nantes
	ROUSSEL Gildas	MCF - Université de Brest
<u>Membre suppléant</u>	GOUËZEL Antoine	Pr - Université de Rennes 1

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 20 novembre 2020
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU


Abdeslam MAMOUNE

